

Subventions d'arbres communautaires

Liste de vérification

Félicitations pour votre subvention d'arbres communautaires d'Arbres Canada! Cette liste de vérification vous guidera dans le processus de réception et de gestion de la subvention. Comme Arbres Canada ne rembourse les dépenses liées à la subvention qu'à la fin de votre projet de plantation et après l'envoi de toute la documentation nécessaire, **suivez attentivement ces étapes pour éviter tout délai dans votre remboursement.**

Pour commencer

- Lire et signer le protocole d'entente**
Passez en revue le protocole d'entente fourni par votre gestionnaire de programme. Familiarisez-vous avec les principales dates, échéances et exigences du programme Subventions d'arbres communautaires.
- Consulter le document listant les dépenses admissibles**
Seules les dépenses figurant dans le document **Dépenses admissibles** sont remboursables, quel que soit votre budget d'origine. Vous pouvez consulter ce document dans le [Portail des bénéficiaires de subvention](#).
- Contactez votre spécialiste en foresterie**
Communiquez avec la ou le spécialiste en foresterie affecté à votre projet. Discutez des objectifs de votre projet pour obtenir ses conseils experts et de l'aide pour réaliser votre vision.
- Confirmer la date de la plantation**
Fixez une date pour la plantation et communiquez-la à votre spécialiste en foresterie et à votre gestionnaire de programme dès que possible. Il est important de confirmer la date rapidement, surtout s'il est prévu que des bénévoles participent à la plantation.

Organisation de l'activité de plantation

- Commander les arbres et l'équipement nécessaire**
Passez commande en avance pour les arbres et l'équipement afin de vous assurer que les espèces de votre choix sont disponibles. Si vous avez besoin d'aide pour sélectionner les bonnes plantes ou le bon équipement, consultez votre spécialiste en foresterie.
- Préparer la journée de la plantation**
Assurez-vous que tout l'équipement nécessaire pour la plantation a été commandé et que la livraison est confirmée. Rassemblez les outils nécessaires (pelles, gants, etc.) et communiquez le lieu et l'heure de rendez-vous aux bénévoles.

- Planter les arbres et prendre des photos**
Prenez des photos nettes de qualité du site de plantation et de l'activité. On vous les demandera quand vous soumettrez le rapport final du projet.

Rapport et remboursement

- Envoyer le rapport final**
Le rapport final aide Arbres Canada à comprendre les répercussions de votre projet. Remplissez et envoyez ce rapport dans les 30 jours suivant la date de la plantation. Le formulaire est accessible dans le [Portail des bénéficiaires de subvention](#).
- Remplir et envoyer le formulaire de remboursement de la subvention**
Pour traiter votre demande de remboursement, Arbres Canada exige un formulaire de remboursement dûment rempli accompagné de copies de tous les reçus et factures. Soumettez ces documents à votre gestionnaire de programme par courriel dans les 30 jours suivant la fin du projet. Le formulaire de remboursement est accessible dans le [Portail des bénéficiaires de subvention](#).
- Envoyer les photos du projet**
Envoyez par courriel au moins cinq photos de qualité de votre projet de plantation à votre gestionnaire de programme. Suggestions : photos du site avant et après, de l'installation des arbres ou de l'activité de plantation et des bénévoles ou des personnes participantes.

Suivi et entretien

- Créer un plan de suivi et d'entretien**
Les arbres qui viennent d'être plantés ont besoin d'un entretien constant, surtout dans les trois premières années suivant la plantation. Si vous avez des questions sur l'entretien approprié des arbres, consultez votre spécialiste en foresterie.
- Assigner les tâches d'entretien**
Assurez-vous que des personnes précises sont chargées de mettre en œuvre votre plan d'entretien et qu'elles comprennent bien leurs responsabilités.

En suivant cette liste de vérification, vous garantissez le succès de votre projet et un remboursement sans délai. Si vous avez des questions ou besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus, communiquez avec votre gestionnaire de programme ou votre spécialiste en foresterie.